

■ **AMAG Vevey SA**, à Vevey, commerce et réparation de véhicules automobiles (FOSC du 12.07.2002, p. 16). Selon décision de son assemblée générale du 6 janvier 2003, contrat de fusion du 3 janvier 2003 et bilan au 31 décembre 2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société AMAG Automobiles et Moteurs SA, à Zurich, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 286 du 13.01.2003  
(00817834 / CH-550.1.009.604-5)